

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 12 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-110 à 24-131 incluse	25	05	08	30

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. BAUCHARD, Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉREY ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Hafidha OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD

ABSENTS : MM. SAVY, BRUN, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-128 Autorisation pour accord-cadres d'acquisition de fournitures, de matériels et d'outillage nécessaires pour l'entretien des bâtiments de la Ville de Louviers et de son CCAS

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

26 NOV. 2024

26 NOV. 2024





Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-128-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

N° 24-128

**AUTORISATION POUR LES ACCORDS-CADRES
D'ACQUISITION DE FOURNITURES, DE MATÉRIELS ET
D'OUTILLAGE NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN DES
BÂTIMENTS DE LA VILLE DE LOUVIERS ET DE SON
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 23-097, en date du 3 juillet 2023, les membres du conseil ont approuvé le principe d'un groupement de commandes constitué entre la ville de Louviers et le Centre communal d'action social (CCAS) de Louviers relatif à la passation des accords-cadres d'acquisition de fourniture de quincaillerie, de serrurerie, d'électricité, de peinture, et de sanitaire, plomberie et chauffage. La coordination est assurée par la Ville de Louviers, chaque membre du groupement exécutant les prestations qui lui sont propres.

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaires conclus pour une période initiale d'un an à compter de leurs notifications, reconductibles trois fois pour une période d'un an. La durée maximale, toutes périodes confondues, est donc de quatre ans.

Les lots se décomposent de la façon suivante :

Membres du groupement	Montants HT maximum sur la durée du marché	Montants TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur) maximum sur la durée du marché
Lot n° 1 : petit matériel pour travaux d'électricité dans bâtiment		
Ville de Louviers	100 000 €	120 000 €
CCAS	20 000 €	24 000 €
Total du lot n° 1	120 000 €	144 000 €
Lot n° 2 : matériel de quincaillerie et outils de coupe		
Ville de Louviers	51 200 €	61 440 €
CCAS	20 000 €	24 000 €
Total du lot n° 2	71 200 €	85 440 €
Lot n° 3 : matériel de serrurerie		
Ville de Louviers	40 800 €	48 960 €
CCAS	20 000 €	24 000 €
Total du lot n° 3	60 800 €	72 960 €
Lot n° 4 : matériel de peinture et petit matériel		
Ville de Louviers	20 000 €	24 000 €
CCAS	20 000 €	24 000 €
Total du lot n° 4	40 000 €	48 000 €
Lot n° 5 : matériel de sanitaire, plomberie, chauffage		
Ville de Louviers	100 000 €	120 000 €
CCAS	20 000 €	24 000 €
Total du lot n° 5	120 000 €	144 000 €

Accusé de réception en date du 26/11/2024
027-212703755-20241118-24-128-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Total	412 000 €	494 400 €
--------------	------------------	------------------

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, avec un avis d'appel public à concurrence envoyé le 25 avril 2024 au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. A l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 27 mai 2024. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 5 novembre 2024, a attribué les accords-cadres aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lots	Attributaires
Lot n° 1 : petit matériel pour travaux d'électricité dans bâtiment	NOLLET 823 rue Jacquard 27 000 Évreux
Lot n° 2 : matériel de quincaillerie et outils de coupe	LEGALLAIS 7 rue de l'Atalante 14 200 Hérouville-Saint-Clair
Lot n° 3 : matériel de serrurerie	LEGALLAIS 7 rue de l'Atalante 14 200 Hérouville-Saint-Clair
Lot n° 4 : matériel de peinture et petit matériel	THEODORE Maison de peinture 391 rue de la Chaussée 76 320 Caudebec-lès-Elbeuf
Lot n° 5 : matériel de sanitaire, plomberie, chauffage	LEGALLAIS 7 rue de l'Atalante 14 200 Hérouville-Saint-Clair

Les membres du conseil sont donc invités à :

- prendre acte de l'attribution des accords-cadres,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les bons de commande découlant des accords-cadres,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des accords-cadres.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant le choix opéré par la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 5 novembre 2024 ;

PREND ACTE de l'attribution des accords-cadres aux entreprises susmentionnées ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants ;

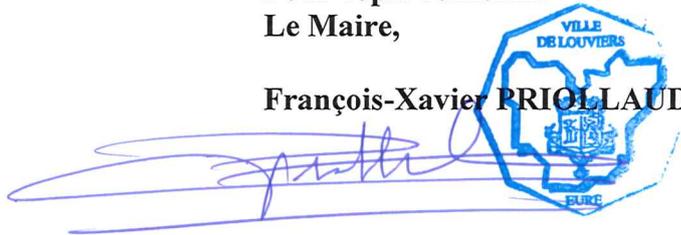
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les bons de commande découlant des accords-cadres ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des accords-cadres.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD





Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-128-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024